

## GENERALISATION DES POINTS CONSEIL BUDGET

# Le réseau Unaf-Udaf est le 1<sup>er</sup> réseau d'accompagnement budgétaire

**Avec la crise sanitaire, les budgets de nombreuses familles se trouvent fragilisés, que ce soit par une mise au chômage partiel, l'impossibilité de trouver un nouvel emploi ou encore l'arrêt d'une activité. Ce sont notamment à ces familles que les Points conseil budget vont pouvoir apporter une aide.**

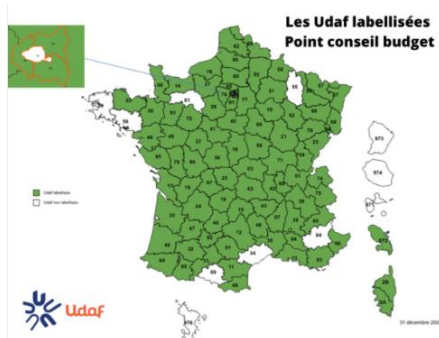
Inscrit dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement en 2018, le déploiement de 400 Points conseil budget sur l'ensemble du territoire est effectif depuis le début de l'année 2021. Les Unions départementales des associations familiales (Udaf) ont été choisies par les services de l'Etat dans 89 départements pour porter au moins un Point conseil budget, en partenariat le cas échéant avec les associations familiales du territoire. Ce réseau de proximité est dorénavant le 1<sup>er</sup> réseau d'accompagnement budgétaire avec près de 180 Points conseil budget accueillant du public.

### Soutenir les familles en difficultés financières

Les conseillers budgétaires ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement. « *Notre objectif est de rompre le cercle vicieux du malendettement et bien sûr que les personnes conseillées se sentent moins seules face à leurs problèmes financiers* », explique Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf.

Les conseils sont personnalisés, et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, quels que soient leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter un Point conseil budget. L'approche familiale et de défense des consommateurs des Udaf constitue le gage d'un accompagnement de qualité.

En complément de cette action de terrain, l'Union nationale des associations familiales porte depuis plusieurs années un plaidoyer pour le plafonnement des frais d'incidents bancaires pour tous les consommateurs<sup>1</sup>. Alors que ce sujet revient sur la scène médiatique et que la crise économique risque de multiplier ces frais punitifs, l'Unaf continuera d'interpeller les pouvoirs publics et les banques pour lancer la nécessaire réforme de la tarification bancaire.<sup>2</sup>



### Pour en savoir plus :

Sur le réseau des Udaf labellisées : [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

Sur le dispositif national : [www.Mesquestionsdargent.fr](http://www.Mesquestionsdargent.fr)

Contact presse : Laure MONDET

[lmondet@unaf.fr](mailto:lmondet@unaf.fr) 01 49 95 36 05

<sup>1</sup> [Etude de l'Unaf](#)

<sup>2</sup> [Communiqué de presse commun signé par 10 associations \(juin 2020\)](#)

**L'Union Nationale des Associations Familiales**, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

 [twitter.com/unaf\\_fr](https://twitter.com/unaf_fr)